

Comité de concertation

16 janvier 2023

3^{ème} Réunion – Réunion en visio-conférence

Ordre du jour :

1. Introduction - Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.....	2
2. La sécheresse 2022 sur Garon'Amont dans la perspective du changement climatique - Jean-Michel SOUBEYROUX, Météo-France.....	3
✓ Temps d'échange :.....	4
3. Présentation du document de référence sur le retour d'expérience 2022 « Une année test pour le PTGA : Résilience et adaptation » - Bruno COUPRY, Eaucéa.....	5
✓ Temps d'échange :.....	6
4. Présentation du dispositif de concertation de l'action C.3.1 pour des stockages optimisés – Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation et Environnement	8
✓ Temps d'échange :.....	9
5. Intervention de Christine JEAN, garante de la concertation Garon'Amont	11
6. Conclusion	11
ANNEXE - Liste des personnes présentes.....	13

☞ La liste des personnes ayant participées à la réunion fige en [ANNEXE](#).

☞ Invitation des membres du Comité de concertation envoyée par message électronique le 28 novembre et par courrier daté du 07 décembre. Message électronique de rappel envoyé le 10 janvier.

☞ L'enregistrement audio/vidéo de la visio-conférence a été mis en ligne sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=2CWQTXfDXj0>

Suite à un problème technique l'enregistrement ne comprend pas les deux premiers points à l'ordre du jour.

Le diaporama présenté lors de la réunion ainsi que ce compte rendu sont téléchargeables sur l'espace de partage en ligne dédié au Comité de Concertation Garon'Amont :

<https://mydata.cd31.fr/index.php/s/WWWRHWBBSG3FByZB>

mot de passe : ptGA2021

Introduction par David PROTHAIS, Eclectic-Experience :

Le dernier Comité de concertation s'est tenu le 10 octobre 2022 en visio et présentiel, il a permis de présenter l'avancement général du projet de territoire et de faire la présentation de 10 actions engagées de manière détaillée.

La présente réunion a pour objectif de lancer la concertation sur les nouveaux stockages. Ce sujet est complexe et des nuances importantes sur le sujet avaient été exprimées lors de la finalisation du plan d'actions de Garon'Amont.

1. Introduction : 4 questions à Jean-Michel FABRE, Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Question 1 : Dans quel état d'esprit souhaitez-vous aborder cette nouvelle concertation ?

Sur le projet de territoire Garon'Amont, nous travaillons ensemble depuis 4 ans, avec une première concertation réalisée sur le programme d'actions en 2019-2020. Nous souhaitons engager ce débat dans le même état d'esprit : du débat d'idées, mais de l'écoute et du respect entre les acteurs afin de rechercher collectivement des solutions diverses adaptées aux territoires avec l'idée qu'il n'existe pas de solution miracle.

L'objectif de la concertation n'est pas de refaire le projet de territoire mais de travailler sur la question du stockage de l'eau. Pendant ce temps les autres actions avancent. Comme depuis le début de la démarche, nous nous inscrivons toujours dans les lignes directrices définies par le panel :

- « *Aucun projet ne pourra s'imposer si ses conditions de réussite ne font pas l'objet d'une co-construction entre toutes les parties prenantes.* »

- « Nous ne sommes pas fermés à la réalisation de nouvelles retenues » mais qu'elles se fassent à la suite d'une progression logique, avec au préalable : généraliser les économies d'eau, optimiser l'existant, mobiliser les retenues hydroélectriques.

Par ailleurs, Madame Jean, que nous remercions pour sa présence assurera le suivi des débats en tant que garante de la concertation. Nous estimons en effet que nous continuons à avoir besoin de ce regard extérieur exigeant.

Il est aussi important de rappeler que la réflexion se place à l'échelle du périmètre du projet de territoire Garon'Amont.

Question 2 : La sécheresse 2022 est un événement marquant. Comment va-t-elle être intégrée aux réflexions ?

On a eu 12 mois exceptionnels dont il faut tirer les leçons. Il faut d'ores et déjà se poser la question de ce qu'on peut faire pour préparer 2023 sans que cela nous dispense de réfléchir sur le plus long terme.

Cette crise 2022 a amené à faire évoluer la méthodologie qui était initialement envisagée pour cette action. Il convient en effet de prendre en compte cet événement dans la réflexion, mais l'objectif reste le même : « Co-construire le cahier des charges de nouveaux stockages socio-environnemental optimisés ». Cela concerne donc tous les types de stockage naturels ou artificiels.

Notre proposition méthodologique est donc de partir de l'année 2022 comme référence. Il y aura un nouveau document intitulé « bilan 2022 » qui sera partagé. Cela permettra de tirer des leçons afin de définir des solutions de court terme et des solutions structurantes.

Tout cela suppose de s'appuyer sur la connaissance, la science et l'analyse. C'est dans cette optique que M. Jean-Michel SOUBEYROUX de Météo-France, va présenter le constat de l'année 2022. Il est important de partager le même bilan et de construire la suite sur ces bases.

Question 3 : Certains termes ont évolué : on ne parle pas uniquement de « retenues », mais plutôt de « nouveaux stockages ». Pourquoi ?

L'année 2022 montre bien que ces questions de stockage ne sont pas posées de la même façon selon les territoires concernés et les problématiques rencontrées. A nous collectivement d'analyser les différentes modalités de stockage. La réflexion peut naturellement porter sur de nouvelles retenues, mais également sur la rehausse d'ouvrages existants, des pompes, des solutions fondées sur la nature...

Question 4 : Quelle méthodologie pour réaliser cette concertation ?

L'idée est d'assurer des temps d'échanges avec chaque partie prenante, puis de passer sur des échanges plus collectifs permettant de faire émerger des solutions. Le débat sera ensuite amené au niveau du grand public. Afin de supprimer d'entrée de jeu ce qui pourrait polluer le débat, je précise ici que le département de la Haute Garonne n'arrive pas avec un projet tout ficelé, qu'il essaye de faire valider à tout le monde dans le cadre de la démarche.

**2. La sécheresse 2022 sur Garon'Amont dans la perspective du changement climatique
- Jean-Michel SOUBEYROUX, Météo-France**

Présentation de l'année climatique 2022 :

- Année la plus chaude et parmi les années les plus sèche (après 1989 et 1967).
- Anomalie mensuel des précipitations (8 mois sur 12 déficitaires) et températures (10 mois sur 12 excédentaires) de l'année 2022.
- Saison de recharge et stock nival excédentaires : début d'année avec des conditions favorables.
- Saison agricole (mars à octobre) : record sec et chaud.
- Vagues de chaleur (comparable à 2003) et records d'ETP en 2022.
- Anomalie de sécheresse des sols (entrée en sécheresse à partir du 20 mai), 3 périodes de record historique.
- Mise en perspective de climat futur : sélection des simulations pour représenter les futures climatiques de la France : jeu de données DRIAS-2020.
- Explore2 : simulation hydrologique : grande quantité d'informations produites en 2023 pour éclairer les futurs de l'eau.
- Hausse des températures et plus grande variabilité des précipitations.
- Evapotranspiration en hausse et aggravation des sécheresses des sols.
- Diminution du stock nival dans les Pyrénées : difficulté pour gérer les étiages.
- Diminution du débit moyen et des débits d'étiage à l'horizon 2050.

✓ Temps d'échange :

Christian SCHWARTZ

- Une question de bilan : les modèles sont relativement variables pour la pluviométrie, mais avec une baisse en moyenne relativement limitée ; par contre, l'hydrologie est sévèrement à la baisse. Est-ce que le delta est dû à l'évaporation ou il y a d'autres formes d'explication ?

Réponse Jean-Michel SOUBEYROUX :

- La Garonne est alimentée par les Pyrénées et le fait que la neige ne joue plus le rôle qu'elle jouait jusqu'à présent aggrave les sécheresses sur la Garonne. En termes de précipitations, elles sont conservées sur l'année mais réparties différemment (il pleut plus l'hiver et moins l'été). Le fait d'avoir des pluies plus ramassées en été, on cumule à la fois un déficit de précipitations, une évapotranspiration plus forte et un soutien des débits par la fonte nivale moins présent. Il n'y a pas le même diagnostic sur l'ensemble des bassins versant en France, la situation sur la Garonne présente une configuration plus sensible.

Patrick LAGLEIZE :

- Confirmation en 2022 de l'un des effets du changement climatique : l'intensité du rayonnement solaire en hiver est plus intense que les années précédentes.

Gaël DURB :

- Sur la Garonne, une grande partie du bassin versant a une altitude supérieure à 1 000 m. Jusqu'à présent, peu de canicules sont observées au mois de mai. En 2023, une partie de la neige s'est transformée par le phénomène de sublimation [passage de la neige (état solide) à l'eau gazeux sans passer par l'état liquide].

Réponses Jean-Michel SOUBEYROUX :

- Effectivement, une augmentation du rayonnement solaire sur l'ensemble de l'année est observée, liée à la diminution des aérosols.
- L'année a été particulière, avec une sécheresse précoce. La sublimation a dû y contribuer, mais il y a aussi le fait que cette eau se soit très rapidement évaporée et donc effectivement elle n'est pas retournée à la rivière. Pour que l'eau aille à la rivière, il faut que les sols soient humides pour transmettre cette ressource et ce n'était pas le cas au printemps dernier.

Jean-Pierre JENN :

- Remarque sur l'évaporation : est-elle moins importante sur les barrages des Pyrénées en haute montagne que sur les retenues en basses altitudes ?

Réponse Jean-Michel SOUBEYROUX :

- Il n'y a pas de chiffres sur l'évaporation sur les retenues, mais c'est un point de vigilance à avoir, car une partie de l'eau va être évaporée : l'évaporation est liée à la température et la température de l'eau va jouer sur l'intensité de l'évaporation.

Pascal BOUREAU :

- Un autre élément dans le bilan est la température de l'eau, qui n'a jamais été aussi chaude que cette année avec des valeurs supérieures à 25°C en amont de Toulouse. Cette température est problématique pour rendre l'eau potable et même au-delà du territoire.

Jusqu'à présent la température de l'eau a peu été étudiée, mais elle doit être creusée pour que nous soyons en capacité de connaître ces évolutions, notamment en termes de faune dans les différents cours d'eau.

3. Présentation du document de référence sur le retour d'expérience 2022 « Une année test pour le PTGA : Résilience et adaptation » - Bruno COUPRY, Eaucéa

🕒 à partir de [00:00:00](#) sur l'enregistrement vidéo

Présentation du retour d'expérience 2022 : il s'agit d'un document participatif qui pourra être enrichi par tous les acteurs pour compléter avec de nouveaux éléments. L'année 2022 s'est finie il y a quelques jours, les constats sont donc ceux d'aujourd'hui, mais qui devront être complétés ultérieurement.

- Analyser la manière dont le système a réagi à un épisode, dont on peut considérer comme caractéristique du futur proche :
 - les enseignements concernant les ressources et les bilans hydrologiques,
 - élargir les enjeux à l'ensemble du territoire,
 - quels stockages pour demain ?
- Les conséquences sur l'hydrologie : 2022 l'année des excès, une crise de régime, succession d'une crue exceptionnelle, d'une fonte des neiges finie 3 semaines plus tôt qu'habituellement et d'un étiage exceptionnel (phénomène exceptionnel de par son intensité et sa durée).
- Un symbole plus qu'une ressource, mais un symbole très fort : la fonte des glaciers. Aujourd'hui les glaciers changent. Peut-être que demain les forêts vont changer : le paysage évolue sous nos yeux.
- Les ressources en eaux souterraines : quand il ne pleut pas pendant très longtemps, la seule eau qui sort est celle stockée dans le sol. Des travaux d'essai de recharge de la nappe visent à continuer à conserver ce stock le plus longtemps possible pour qu'il puisse participer au travers de sa vidange à la réalimentation des cours d'eau de façon naturelle, lente et avec de l'eau froide. Si l'ensemble des ressources en eaux souterraines ne remonte pas, on va démarrer l'année 2023 avec un déficit hérité de l'année 2022. On a déjà vécu des séquences où le côté consécutif de plusieurs années sèches est difficile à gérer.
- Déstockages en 2022 : nécessité d'une gestion interannuelle des retenues, notamment lorsque les retenues ne sont pas pleines en début de campagne (comme cela pourrait être le cas en 2023), nécessité de considérer l'évaporation des retenues.
- Les déficits de la Garonne : déficit de référence quinquennal de l'ordre de 13 Mm³ sur Garon'Amont. Cette année, sans soutien d'étiage, le déficit était de 30 Mm³ à Marquefave et 9 Mm³ à Valentine. Avec les lâchers (6 Mm³), les déficits ont été réduits à 25 Mm³ à Marquefave.
- Les zones humides en fin d'été peuvent devenir sèches. La durée des périodes de sécheresse peut venir impacter des écosystèmes dans leurs fonctions écosystémiques, les zones humides auront leur rôle à jouer dans le retardement de l'entrée en étiage, en régulant la restitution des flux.
- Une organisation territoriale qui passe par 2 types d'actions : le contrôle (suivre des indicateurs, mesures, arrêtés sécheresse) et l'anticipation et la responsabilité (exemple « la gestion dynamique du système Neste » : au fur à mesure ou les indicateurs changent de couleurs tout le système est préparé et réagit ; idem pour le canal de St Martory).
- Conséquences écologiques : difficile à qualifier car pas de retours immédiats.

- Questions à aborder d'un point de vue méthodologique : Projection hydro-climatique : Quelle incertitude accepter ? Adaptation des pratiques : lesquelles, qui ? Adaptation des objectifs : où, quand ? Adaptation des stockages : quoi, combien, où, comment ? (de grands stockages ou des petits ?).

✓ Temps d'échange :

🕒 à partir de 00:22:50

Nicolas CARDOT :

- Le déficit à Valentine a été calculé à partir de quelle valeur de DOE ? Car il est passé de 20 m³/s à 18 m³/s (nouveau SDAGE) en 2022 ? Le calcul est le même sur toute la période (18 m³/s sur toute la période) ou est effectué avec 20 m³/s puis 18 m³/s en 2022 ?

Réponse Bruno COUPRY :

- Le calcul a été homogénéisé, le DOE d'aujourd'hui (18 m³/s) a été reprojété dans le passé pour le calcul du déficit.

Fabrice CHARPENTIER :

- Concernant les réserves alluviales, le modèle utilisé identifie-t-il des zones particulièrement touchées par des difficultés de recharge et des zones qui le seraient moins ?
- Est-ce que partant de ce principe, on est susceptible d'identifier des secteurs qui bénéficieraient des supports de réserves artificielles ?

Marie-Thérèse LACOURT :

- Concernant les zones humides et notamment sur la réflexion qu'en fin de saison elles peuvent s'assécher : est-ce qu'on peut avoir un suivi au cours du temps (mois de juin, juillet, août, septembre) pour essayer de visualiser à quel rythme elles se vident ?

Réponse Bruno COUPRY :

- Concernant les réserves en eau souterraine, notamment les réserves alluviales, le constat de l'apport est simple : même en l'absence de pluie, les débits ont pu être maintenus. Le seul réservoir qui produit vient des nappes. Une question intéressante est à prolonger : il n'y a pas que la nappe de Garonne (Salat...) et à l'intérieur de la nappe de Garonne il faut différencier les zones. On retombe typiquement dans le projet R'Garonne, qui justement s'intéresse aux zones de stockage les plus pertinentes, mais toutes ces informations restent encore à construire. Il y a un modèle du BRGM qui est en train d'être établi sur les modalités de fonctionnement. On en a une idée générale de l'identification des stockages souterrains, mais il faut encore préciser la volumétrie de ces stockages et leur dynamique.

Réponse Olivier LOUIS :

- Un travail a été lancé par le Comité de bassin Adour-Garonne au travers de la commission technique des milieux naturels et aquatiques (CTMNA) sur la quantification et l'évaluation des solutions fondées sur la nature. Le CD31 fait partie du groupe de travail et a proposé sa candidature pour que plusieurs zones humides inscrites au conservatoire départemental des zones humides. Le principe est d'instrumenter la zone humide pour pouvoir faire des bilans hydrologiques (entrée et sortie) qui permettront d'avoir un suivi fin sur la quantification à la fois sur les apports de la zone humide en fonction du temps. C'est en cours de discussion, une rencontre avec l'Agence de l'Eau étant prévue dans quelques jours.

Réponse Bruno COUPRY :

- Pour donner des ordres de grandeurs, on parle de plus de 5 000 ha de zones humides sur le territoire de la Haute-Garonne.

Aurore CARLOT :

- Pour compléter le diagnostic sur les micro milieux : le réseau associatif a fait remonter du terrain (pas que sur le périmètre Garon'Amont) à peu près 220 signalements de cours d'eau assèchs ou écoulement non visible entre juillet et août sur des petits cours d'eau de tête de bassin versant : cela illustre l'enjeu sur ces micro milieux, qui sont à la base des rivières et de la Garonne.

Laurence JACQUEMET :

- Est-ce que ce retour d'expérience 2022 vient modifier le diagnostic réalisé en 2018 (dans la dernière diapo que Bruno Coupry a montrée) qui montre qu'avec toutes les actions du projet de territoire on diminuerait le déficit à Marquefave sans construire de retenue ? Est-ce que 2022 prouve que ce diagnostic est finalement obsolète et que toutes les actions du projet de territoire ne suffiront pas ?

Réponse de Bruno COUPRY :

- 25 Mm³ manquent à l'appel aujourd'hui. On a évoqué plusieurs leviers et il faut qu'on joue sur tous les leviers. Aujourd'hui, il n'y a pas de ressource de 25 Mm³ qui pourrait venir se rajouter pour combler un tel déficit Il y a un travail qui est fait sur la mobilisation des stocks existants, mais la mobilisation est proche du maximum.
 - Sur les ouvrages hydroélectriques, il reste peut-être du potentiel sur la partie espagnole. Il faut voir aussi avec EDF s'ils considèrent qu'il reste du résiduel disponible à investissement constant.
 - Sur les milieux naturels, il y a beaucoup d'espoir sur la dimension recharge des nappes qui peut effectivement participer de façon significative.

Jean-Michel FABRE :

- Suite à la présentation d'un météorologue en première partie de la réunion, il est important de rappeler que la première action est d'essayer de limiter le réchauffement climatique et pas uniquement essayer d'en limiter les impacts.
- D'un point de vue méthodologique, quels sont les données à prendre dans les simulations prospectives. Est-ce que les données statistiques sur les historiques ont encore un sens avec le changement climatique.
- Il faut tirer toutes les leçons pour réfléchir sur le long terme, mais on a aussi un sujet de gestion dans les mois à venir. Il faudra nous dire « pour 2023 voilà ce qu'on pourrait déjà essayer de faire ». On va bien construire toute la méthodologie avec un sujet central qui sont les nouveaux stockages, mais aussi en essayant à chaque fois de profiter du fait qu'on a ce travail en cours pour venir nourrir les réflexions de plus court terme. Il n'y a aucune mauvaise idée en ce moment
- A titre d'information, un bulletin d'irrigation hivernal fait par la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et le Conseil départemental a été réalisé, avec comme titre : « les choix stratégiques faits avant la campagne d'irrigation, une priorité pour les économies d'eau ».
- Un point qui n'a pas été trop abordé est l'interdépendance de nos territoires. On travaille sur le territoire Garon'Amont, mais on est en connexion avec la Neste, avec le bassin de la

Montagne Noire et avec tous les autres bassins. L'an dernier, on a été tout l'été en permanence en échange pour savoir comment on pouvait mettre en œuvre des solidarités.

Frank SOLACROUP :

- Pour que l'on puisse avancer collectivement, il faut qu'on ait un partage de cet état des lieux, parce que c'est sur des bases solides qu'on pourra avancer. On vient de vous présenter la situation de l'année 2022 de façon assez complète. Ce qui me semble important de rappeler, c'est que l'année 2022 sera une année moyenne au milieu du siècle. Ce n'est pas pour faire peur, c'est juste pour dire le niveau de responsabilité qui est le nôtre pour définir des solutions qui soient structurantes et qui puissent répondre sur quelque chose qui soit durable.
- L'intensité de l'année 2022 n'a pas concerné que sur le territoire Garonne amont : on vient d'évoquer le système Neste, Tarn-Aveyron... Par exemple, sur Tarn-Aveyron, on n'a jamais déstocké autant que cette année (50 Mm³), il en manquait autant (50 Mm³) pour tenir le DOE. Si on reste sur la Garonne, sur l'estuaire, le SAGE Estuaire fixe le principe de ne pas être à plus de 9 jours par an à moins de 5mg/L d'oxygène dans l'eau de l'estuaire pour répondre aux enjeux de grands migrateurs et de biodiversité. Or, ils ont été en dessous de cette valeur pendant 3 mois.
- La réponse ne peut pas être unique. Ce sera bien d'avoir ce mix de solutions dont on parle depuis le début et qui est remis toujours sur la table. Effectivement on ne peut écarter aucune des solutions. Il y aura le président du comité de bassin qui réunira les acteurs économiques du comité de bassin après-demain pour justement donner les données d'entrée pour mettre en responsabilité tout le monde.

Laurie-Anne COSTE :

- Pour apporter une petite précision par rapport au bulletin d'irrigation réalisé en commun avec le conseil départemental, des bulletins hivernaux sont faits au moins 2 ans pour permettre aux agriculteurs de mieux comprendre l'hydrologie du bassin, de donner des informations sur du matériel, sur des techniques d'économies d'eau, etc. Par contre, ça peut augmenter en importance si on passe sur des gestions pluriannuelles comme ça été évoqué.

4. Présentation du dispositif de concertation de l'action C.3.1 pour des stockages optimisés – Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation et Environnement

 à partir de [00:40:56](#)

- Le dispositif de concertation a évolué ces dernières semaines, mais le principe constant de « s'adresser et travailler avec vous, les parties prenantes mais également les territoires, les élus et les citoyens » n'a pas changé.
- Concertation proposée en 5 temps :
 - Temps 1 : Comité de Concertation (aujourd'hui)
 - Temps 2 : Entretien individuel avec les parties prenantes (présenter le constat et recueillir leurs témoignages sur la situation de 2022 telle qu'elles l'ont vécu ; recueillir leurs préconisations pour 2023 et au-delà) : identifier les points de consensus et de dissensus
 - Temps 3 : Rencontre des parties prenantes avec un focus sur les préconisations (permettre aux parties prenantes d'écouter les témoignages des situations vécues en 2022 ; s'accorder sur des solutions et analyser les points de blocage)
 - Temps 4 : Rencontres dans le territoire avec les EPCI du territoire Garon'Amont (Echanger avec les EPCI sur les préconisations et solutions proposées par les parties prenantes).

- Temps 5 : Réunions publiques territoriales avec tous les citoyens (une des clés du succès du PTGA Garon'Amont relève de l'implication des citoyens. Ces réunions publiques sont destinées à partager enjeux, constats et solutions. Elles se déroulent en présence des panélistes et des parties prenantes)

La totalité de ce dispositif de concertation sera mis en œuvre sous le regard de Mme Christine Jean, Garante de la concertation.

Une synthèse qualitative et quantitative de cette démarche sera présentée au Comité de concertation à la fin du processus.

L'opportunité de réunir spécifiquement le panel citoyen de 2019 sera examinée en temps voulu.

- Plusieurs livrables :
 - Rapport du retour d'expérience 2022, préparé par EAUCEA et enrichi par les apports des acteurs et les contributions écrites
 - Éléments techniques de référence sur les solutions de stockage proposées, réalisé par EAUCEA sur la base des expressions du temps 2
 - Cahier des charges pour les nouvelles solutions de stockage, issu de la synthèse des regards croisés (temps 3) et enrichi par l'expression des EPCI et des réunions publiques territoriales.

✓ **Temps d'échange :**

 à partir de [00:51:40](#)

Jean-Michel FABRE :

- Pour éviter qu'il y ait la question, je vais répondre tout de suite : « et après ? ». A partir du moment où les choses auront été posées, il s'agira de définir les modalités de réalisation. On va essayer de tenir le planning, en sachant qu'on gère une voir même quelques crises en même temps. Notre nouveau président au Conseil départemental est vraiment exigeant sur le fait qu'on soit là pour construire les solutions pour « dans 20 ans » et également pour gérer pour « dans les 3 mois ». C'est important parce qu'autant on continue à travailler sur les questions de concertation, autant il faut que ça débouche sur des actions concrètes. Mais il ne faudra pas demander immédiatement ce qu'il faudra faire. On aura besoin du travail technique derrière.

Fabrice CHARPENTIER :

- La démarche scientifique va être importante et votre caution est soumise à rude épreuve. Vous travaillez comment sur ces aspect-là pour pouvoir réussir à assurer la justesse ? Est-ce-que vous travaillez seul ? Avec le BRGM ? Vous attendez des études ? Quel est le montage scientifique notamment vis-à-vis de la question que je vous ai posé sur la recharge des nappes phréatiques et leurs connaissances sur le temps de recharge et sur leurs capacités de recharge ?

Jean-Pierre JENN :

- Nous aurions aimé en début de cette réunion, que l'on nous dise plus explicitement que les activités humaines contribuaient en partie au réchauffement climatique et qu'il était urgent d'adapter nos besoins en rapport à la nature et non l'inverse. Deuxième réaction, des retenues, des réserves, pour qui et pourquoi ? Je pense que des solutions fondées sur la nature sont la priorité et en particulier la préservation de la ressource en eau concernant l'eau potable.

Jean-Stéphane DEVISSE :

- Dans ce cycle de concertation, les parties prenantes ont la latitude de s'exprimer comme elles le souhaitent et que les solutions fondées sur la nature feront parties bien sûr de « l'arsenal » des outils qui seront mobilisables. Il faut rappeler que ces échanges seront d'autant plus productifs qu'on arrivera à un niveau de détails avec le plus de précision possible. Typiquement, sur la question des milieux naturels, Madame Carlot faisait des remontées sur les assècs ; plus on en saura à ce sujet, plus précises seront les observations, plus il sera aisé de trouver des débuts de solutions concernant cette réalité de terrain.

Bruno COUPRY :

- Notre place effectivement est une place d'expertise territoriale. Pour l'aspect eau souterraine par exemple le travail qui est en cours sur R'Garonne est le suivi par le BRGM sur le plan scientifique et avec Réseau 31 sur le plan de l'accompagnement technique. En termes de compétence météorologique, les sujets météorologiques seront traités avec les experts de Météo-France. Enfin, ce qui est demandé dans cet exercice là, ce n'est pas de faire des avant-projets de telle ou telle projet. L'objectif est de poser les ordres de grandeur, de ce que signifie telle ou telle idée.

Jean-Michel FABRE :

- Il faut qu'on utilise toutes les compétences autour de la table. Je crois que c'est vraiment important dans cette période où on n'a pas toutes les clefs en main. On s'appuie sur toutes les références. Il y a aussi des structures de recherche qui sont aujourd'hui sur ces sujets-là. On a aussi besoin que les experts qu'on a dans nos structures (Etat, conseils départementaux, ...) viennent apporter aussi sur la réflexion. La CACG a une expérience et des compétences sur certains sujets et il faut qu'on les utilise.

Delphine ASTIER :

- Est-t-il prévu une réunion par EPCI [Etablissement Public de Coopération Intercommunale]? Ou une réunion pour toutes les EPCI allait être organisée ?

Jean-Stéphane DEVISSE :

- Nous ferons autant de réunion que demandé et nécessaire. Il ne s'agit pas de faire une seule réunion pour tous les EPCI. Plusieurs EPCI peuvent sentir qu'ils ont des problématiques communes et souhaiter se réunir ensemble. D'autres, voudront le faire de façon individuelle. Ça sera à la demande.

Marie-Thérèse LACOURT :

- Je suis surprise qu'on n'est pas abordé le sujet de l'imperméabilisation des sols et de l'impact que ça a, à la fois sur le remplissage de la nappe et sur les inondations. Si je veux être extrême dans mes propos, une des actions prioritaires à réaliser serait arrêter d'accueillir 12 000 habitants sur la métropole. 12 000 habitants consomment des m³ d'eau par personne/par foyer Il faut se poser la question de savoir ce qu'on veut faire de ce territoire, d'un point de vue agricole, économique et industriel. Il faut aussi visualiser les risques : le risque humain, le risque emploi, le risque économique sur le territoire.

5. Intervention de Christine JEAN, garante de la concertation Garon'Amont

🕒 à partir de [01:08:05](#)

- C. Jean rappelle que cette nouvelle mission de garante de la concertation lui a été confiée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et qu'elle intervient après celles relatives aux phases de démarrage du projet de territoire et de dialogue citoyen (2019 essentiellement), menée en collaboration avec M. Périgord, et de finalisation du plan d'actions (2020).
- Cette mission consiste à vérifier la qualité de la concertation accompagnant le déploiement du programme d'actions Garon'Amont, aussi bien à l'échelle globale au travers notamment du fonctionnement du comité de pilotage, du comité de concertation et du site internet, qu'au niveau de la mise en œuvre d'actions nécessitant une approche concertée spécifique, comme l'action 3.1.
- Pour C. Jean, le dispositif de concertation proposé pour cette action C3.1 est pertinent. Elle salue les clarifications apportées à propos de l'évolution de l'action et de son intitulé, notamment sur la notion de stockage (stockages artificiels et naturels). Le fait que cette action s'inscrit dans le projet de territoire Garon'Amont a été rappelé, ce qu'il importe de faire systématiquement.
- Elle a noté que les informations et propositions le plus précises possibles attendues sur le stockage lors des entretiens bilatéraux (temps 3) ne sont pas de nature purement techniques, mais peuvent porter plus largement sur les conditions jugées indispensables à leur réalisation. Si certaines propositions ne relevaient pas du projet de territoire, il conviendrait néanmoins, comme lors de l'élaboration du plan d'actions, de les mentionner en précisant la politique dont elles dépendent. Ceci répondrait à l'attente du public de disposer d'une vision sur la cohérence d'ensemble de la gestion de la ressource en eau.
- Les réunions publiques territorialisées (temps 5) sont jugées opportunes car, d'une part, le changement climatique affecte l'ensemble du périmètre de Garon'Amont et pas seulement sa partie aval et, d'autre part, il permet d'associer à nouveau le public après un temps de concertation consacré aux seules parties prenantes. A cet égard, C. Jean salue également la place donnée au panel citoyen. Elle insiste sur l'importance de produire des informations compréhensibles, comme lors des phases précédentes de concertation, dont l'appréciation positive a aussi résulté de l'implication du pilote du projet de territoire et de sa constance dans le rappel des principes guidant l'élaboration de celui-ci.

6. Conclusions

🕒 à partir de [1:21:48](#)

Frank SOLACROUP pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- On rentre dans une phase qui est importante et où il pourrait y avoir des avis qui diffèrent. L'important est de continuer à informer et transférer les données déjà publiques, avec le site internet qui permet à tous d'avoir accès aux données et d'avoir des éléments factuels. Parce que ce sujet peut amener à des différends, il ne faut pas oublier que quand on discute de ce sujet on ne fait pas fi de tout ce qui a été fait sur les autres sujets et tout ce qui continue. C'est bien ça le PTGE, ce n'est pas une action, il y en a 32 actions qui se mènent en parallèle.

Stéphane LE GOASTER pour la DDT de Haute-Garonne :

- Deux ans après la signature du PTGA par le préfet de Haute Garonne, on trouve aujourd'hui dans la mise en œuvre les réponses exactes aux recommandations. Les éléments attendus par la DDT dans la poursuite de ce processus de concertation (qui n'est certes qu'une des actions, mais qui est un sujet éminemment sensible) sont présents.

- Demain ? Les circonstances de 2022, nous forcent à réfléchir plus vite ce qui avait été imaginé. L'année 2022 a été marquée par une crise, mais aussi par une consolidation des liens et de la confiance entre les différents acteurs. La situation n'a pas été facile, mais chacun y a mis beaucoup d'implication, de compétence, de bienveillance. Tout ça a été révélateur d'un niveau de relation très positif entre les différents acteurs que l'on retrouve ici aujourd'hui. Le contexte de l'année 2023 ne s'annonce pas extraordinaire et il n'est donc pas impossible qu'on revive entre nous une gestion sous tension. Pour ces raisons, le sujet qui va arriver se place dans de bons hospices et un remerciement général est adressé aux acteurs.

Jean-Michel FABRE pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne :

- Les travaux engagés sont bien en ligne avec l'Agence de l'eau et l'Etat, avec la feuille de route de 130 propositions du panel citoyen transformées en 32 actions, validées par la lettre du préfet. C'est cet ensemble-là sur lequel on travaille et sur lequel on se tient. On n'est pas uniquement sur notre couloir, on travaille les uns avec les autres et on a tous à prendre, à porter et à apporter les uns des autres.
- On est à un moment de concertation qui était à la fois prévu. Par contre, on est aussi dans un temps d'accélération (comme l'a évoqué Pascal BOUREAU, on parle même « d'emballement climatique »), qui fait que l'on a tous l'obligation d'avancer sur tous les sujets, le plus rapidement possible et sans se tromper.
- Il faut continuer à travailler dans l'échange, l'écoute et la bienveillance.

Monsieur Fabre clos la séance en remerciement l'ensemble des participants.

ANNEXE - Liste des personnes présentes

Personnes présentes au siège du Conseil départemental de la Haute-Garonne :

Fabienne ATHANASE, Adjointe au chef du service environnement, eau et forêt, DDT de la Haute-Garonne

Daniel ARTAUD, Président du Syndicat des Rivières Salat-Volp

André BAQUIE, Conseiller Agro-Environnement Cd31

Pascal BOUREAU, Conseil départemental Cd31

Aurore CARLOT, chargée de mission eau, Animatrice collectif FNE Adour-Garonne

Marion CAU, chargée de projet EAUCEA (prestataire Cd31)

Fabrice CHARPENTIER, Président UNICEM Occitanie

Laurie-Anne COSTE, Conseillère Gestion de l'Eau et Environnement à la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

Bruno COUPRY, Directeur d'EAUCEA (prestataire du Cd31)

Marie-Claude DECAP, Paneliste Garon'Amont

Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation et Environnement (prestataire Cd31)

Séverine DOERFLINGER, Paneliste Garon'Amont

Gilles DOMMENC, Directeur du Syndicat des Rivières Salat-Volp

Kevin DUPLAN, Chargé de mission Ressources en Eau au Cd31

Jean-Michel FABRE, Vice-président du Cd31

Ghislain FRAMBOURT, Directeur Général Délégué Transition Ecologique et Mobilité au Cd31

Grégoire GAUTIER, Chef du service Environnement Eau et Forêts à la DDT de la Haute-Garonne

Nathalie GEORGES, Directrice de l'Agro-Ecologie Cd31

Emmanuelle GUILLARD, Cheffe de projets Démocratie Participative au Cd31

Jean HERRMANN, Responsable Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Réseau31

Christine JEAN, Garante de la concertation

Jean-Pierre JENN, Membre du Conseil d'Administration France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Laurent LABBOUZ, Chargé de projet EAUCEA (prestataire Cd31)

Marie-Thérèse LACOURT, Secrétaire Adjointe de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Stéphane LE GOASTER, Directeur adjoint DDT de la Haute-Garonne

Véronica LEON, Chargée de Projets Service Eau au Conseil Régional OCCITANIE

Olivier LOUIS, Chef du service ressource en eau au Cd31

Thomas MATARIN, Chef de projet zones humides et milieux aquatiques à NATUREO

Marie-Christine MOULIS, Coordinatrice territoriale Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Najoua MOUMLI, Chargée de mission Ressources en Eau au Cd31

Yann OUDARD, Directeur Général Adjoint Services Techniques Communs à Réseau 31

David PROTHAIS, Eclectic Experience (Prestataire Cd31)

Vincent RIBOT, Chargé de mission Ressources en Eau au Cd31

Christian SCHWARTZ, Ingénieur général de bassin Adour Garonne à la DRAAF Occitanie

Frank SOLACROUP, Directeur de la Délégation territoriale Garonne-Amont à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Jean-Michel SOUBEYROUX, Directeur Adjoint Scientifique Météo-France

Bernard VERDIER, Vice-président du Cd65

Annick VEZIER, Directrice de la Transition Ecologique au Cd31

Personnes connectées en visioconférence :

Céline AMIEL, Communauté de communes du Plateau de Lannemezan

Céline AMZALLAG, Chargée de communication au Cd31

Delphine ASTIER, Coordinatrice du Pôle Eau au PETR du Pays des Nestes

Audrey AUZIERE, Responsable de Domaine à Toulouse Métropole

Vincent CADORET, animateur du SAGE Vallée de la Garonne

Jean-Michel CARDON, Directeur du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

Nicolas CARDOT, Chargé de mission gestion quantitative SAGE de la Vallée de la Garonne

Romain CARRAUSSE, Coordinateur territoriale du bassin Adour-Garonne à France Nature Environnement

Lucile CHAMAYOUX, Chargée de mission adaptation aux changements climatiques au PNR des Pyrénées Ariégeoise

Renaud CHAMPREDONDE, Chargé de développement Territorial à EDF

Eric CICERI, Laboratoire Départemental 31 Eau Vétérinaire Air

Thibault COLL, Responsable de l'unité Gestion de la Ressource en Eau à la DDT de Haute-Garonne

Jean-Pierre CULOS, Responsable du Service Gestion Durable des Milieux à Réseau 31

Alain DEDIEU, Conseiller Communautaire Arize-Lèze

Gaël DURB, Directeur de la Fédération départementale de pêche de la Haute-Garonne,

André DURAN, Vice-président Communauté de Communes Neste-Louron

Annabelle FAGIOLO, Eclectic Experience (prestataire du Cd31)

David GARDELLE, Directeur adjoint Conseil Départemental de l'Ariège

Loïc GOJARD, Conseiller départemental de la Haute-Garonne

Anne-Valérie HAU-BARRAS, Directrice du BRGM Occitanie

Adeline IZARD, Responsable du service Projets Innovation Territoires à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Claude LAFFONTA, Directrice de l'attractivité et de la solidarité territoriale au Cd65

Patrick LAGLEIZE, Vice-président de la Communautés de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

Daniel LEPERCQ, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Karine LIERON, Animatrice SAGE Neste Rivières de Gascogne

Régis MARTINET, Directeur Syndicat Mixte Garonne Amont

Philippe MAS, Comité Régional de Canoë Kayak

François MAUREL, Attaché de Bassin EDF

Marine PICART, Chargée de mission contrat de canal de Saint-Martory à Réseau 31

Paul SIMON, Directeur du SMGALT

Anne TOURNIER-MARRE, Chargée de Mission Urbanisme et Aménagement du Territoire à la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo

Olivia WARION, Eclectic Experience (prestataire du Cd31)

Sandrine WINANT, Chef du service GEMAPI à Toulouse Métropole

Personnes excusées :

Christian CARDONA, Vice-président chambre d'agriculture du Gers

Monsieur Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental du Gers

Jean-Paul FERRE, Président de la CLE du Sage des Bassins-Versants des Pyrénées Ariégeoises

Bernard GENDRE, Président de la CLE SAGE Neste Rivières de Gascogne

Gilbert HEBRARD, Conseiller départemental de Haute-Garonne

Madame MIQUEL-BELAUD, Conseillère Municipale déléguée Conseillère Métropolitaine Toulouse

Michel PELIEU, Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées

Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège

Monsieur Alain TOMÉO, Président de l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées